

Inscription

Où est-ce qu'il faut remettre le bulletin d'inscription ?

En principe, le bulletin d'inscription est remis au secrétariat en personne ou par voie postale.

Vu la crise sanitaire actuelle, une remise par voie électronique est à envisager.

Quel est le délai d'inscription ?

Date butoir : 1 juillet 2022.

Y a-t-il une pré-inscription ?

Non.

Est-il possible que des élèves soient refusés ?

En principe non et seulement si le maximum d'élèves est atteint ; la répartition des surnuméraires incombera alors au Ministère de l'Éducation nationale.

Est-ce que des élèves liés d'amitié peuvent fréquenter la même classe ?

En principe oui. L'administration s'efforce de regrouper les élèves provenant d'une même région respectivement d'une même école fondamentale. Une demande en ce sens peut être ajoutée au dossier d'inscription sans qu'une considération de celle-ci puisse être garantie à 100%.

Sports

Où a lieu le cours d'éducation physique et sportive ?

Le cours d'EDUPH a lieu dans le hall sportif adjacent au bâtiment ainsi que dans la piscine sur le campus.

Est-ce qu'un cours de natation est prévu en classe de septième ?

Oui. Cours de natation (2 leçons d'affilée) en alternance avec cours d'éducation physique.

Existe-t-il des cours facultatifs (football, basketball) pour les élèves de septième ?

Oui. Différents cours sont offerts dans le cadre de la section sportive et de la LASEL.

Casiers

Quelle est la procédure pour avoir un casier ?

Un casier est mis à la disposition des élèves contre le paiement d'une location en début de l'année scolaire.

Quelle est la procédure pour avoir un grand casier (pour instrument de musique par exemple) ?

Au début de l'année scolaire, chaque élève bénéficiera d'un casier standard. Les élèves pourront se rendre au bureau du personnel technique pour échanger leur clé de casier standard avec une clé de grand casier.

Transports scolaires

Où se trouve l'arrêt / le départ des bus ?

Campus nord (rue Marguerite de Brabant, près de l'Ecole de Commerce et de Gestion).

Campus sud (boulevard Pierre Dupong, près du Forum).

Cours facultatifs

Quels cours facultatifs sont proposés ?

L'offre varie tous les ans, mais des cours facultatifs dans tous les domaines sont offerts (mathématiques, échecs, danse, scénographie, costumes, théâtre, sports divers, etc.)

La liste des cours de l'année scolaire actuelle est publiée sur la page internet du lycée.

Quand est-ce que ces cours facultatifs ont lieu ?

En principe pendant les pauses de midi selon un horaire fixe. Les cours facultatifs commencent au début du mois d'octobre.

Nouveaux médias

Est-ce que les élèves ont le droit d'utiliser leur smartphone à l'école ?

Nous plaidons pour une utilisation modérée des smartphones, surtout en classe de 7^e où les régents, ensemble avec les titulaires de la classe, peuvent décider d'une interdiction de l'utilisation des smartphones pendant la journée pour soutenir le développement des relations interpersonnelles.

Est-ce qu'il existe des règles d'utilisation du smartphone ?

Pendant les cours, l'utilisation des smartphones est interdite sauf indication contraire du professeur (pour faire des recherches en ligne notamment).

Le règlement d'ordre interne prévoit des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi définitif pour

quiconque enregistre et/ou publie des membres de la communauté scolaire en violation aux droits à la protection des données.

Est-ce que les élèves travaillent sur ordinateur pendant les cours ?

Les élèves peuvent être amenés à travailler sur des ordinateurs dans les salles spéciales. Néanmoins, les classes « Ipads » ne sont pas généralisées dans le cycle inférieur.

Est-ce que les élèves reçoivent un laptop de l'école ?

Les élèves du cycle inférieur ne reçoivent pas de laptop de l'école. Des chariots « Ipads » ou « Laptops » sont à disposition des enseignants s'ils veulent les utiliser pendant les cours avec les élèves.

Y a-t-il des classes Ipad ?

Oui, au cycle supérieur 4^{es} à 1^{ères}.

Programme d'études en classe de septième

Est-ce que les élèves font une excursion en classe de septième ?

Des excursions ou participations à des projets divers peuvent être organisés par les enseignants mais ne font pas partie intégrante du programme d'études.

Est-ce que les élèves à qui on a conseillé, à l'école fondamentale, de suivre des cours d'appui dans une discipline spécifique, bénéficient d'une telle mesure ?

Oui, l'Athénée offre une panoplie diverse de mesures de remédiation et de cours d'appui.

En classe de septième, des cours d'appui sont proposés pendant les pauses de midi pour les branches principales. L'instauration de plusieurs cours d'appui en parallèle dans une même discipline permet un encadrement plus personnalisé.

Est-ce que ces élèves doivent suivre immédiatement un cours d'appui ?

Les cours commenceront début octobre.

Est-ce que, en cas d'absence d'un professeur, les élèves sont libres ou est-ce que le professeur est remplacé ?

En principe, des remplacements sont effectués lorsqu'un professeur est absent. La classe peut également travailler en autonomie sous la surveillance d'un membre du personnel. Selon l'horaire, les élèves peuvent être libérés (après remise de la décharge de responsabilité des parents en début d'année scolaire).

Quand est-ce que les élèves sont informés quels manuels scolaires ils doivent se procurer ?

L'application mybooks sera ouverte aux élèves à partir du 23 juillet 2022. À partir de cette date, les élèves pourront se connecter avec leur IAM, choisir leurs manuels obligatoires et les retirer auprès d'un des libraires partenaires. Les élèves nouvellement inscrits en classe de 7^e obtiendront leur IAM par courrier à la mi-juillet. Ils pourront alors activer leur IAM via le portail [http:// iam.education.lu](http://iam.education.lu).

Horaire

Est-ce que l'année scolaire 2022-2023 sera organisée en semestres ou en trimestres ?

L'année scolaire 2022-2023 sera organisée en trimestres.

Est-ce que l'horaire est aménagé ?

Non. L'Athénée fonctionne avec un horaire classique avec trois longues après-midis (jusqu'à 15:40 heures les lundis, mercredis et vendredis) et deux courtes journées (jusqu'à 12:40 heures les mardis et jeudis).